

SECRETARIAT GÉNÉRAL CHARGÉ DES AFFAIRES RÉGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau de l'action économique et sociale, de l'emploi
et des affaires européennes et internationales
MISSION EUROPE
Affaire suivie par Mme LY VAN TU
Tel : 01 44 42 62 87 - Fax : 01 44 42 63 37
N°2008/ /DSA/BAESEAEI/LVT

**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI
DU 10 DECEMBRE 2007**

Coprésidé par M. MUTZ, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par M. HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Etaient présents :

Commission européenne:

M. Aurelio CECILIO
Mme Pascale BEAUCHAMP

Préfecture de la région d'Ile-de-France :

M. Pierre-André PEYVEL, Préfet, Secrétaire Général
Mme Géraldine LACROIX
M. Florent MASSOU
Mme Marie-José CIGAN
Mme Rose-Marie LY VAN TU
Mme Rosette GARIC
Mlle Malika BOUZEBOUDJA
Melle Laurence FAIVRE
M. Jean BRUNET
M. Vincent GILBERT

Conseil régional d'Ile-de-France :

Mme Janine HADDAD
Mme Françoise CHOTARD représentation permanente à Bruxelles
Mme Odile BRUN
M. Rémi CLUDET
Mme Geneviève DANCHIN
Mme Marie DEKETELAERE
M. Patrick FRANJOU
Mme Astrid GAILLARD
Mme Anne Marie. LE DU
Mme Bénédicte LE RAY

Mme Jocelyne PENIN
Mme DUBOT
Mme Sylvie TOULOTTE

Ministère du Travail / DGEFP

M. Bertrand GAUDIN
Mme Miyako GUY

Ministère Agriculture et Pêche / DFAR / Mission Europe et régions

Mme Carole LY

Recette générale des finances :

Mme Michèle LE SCOUL
Mme Marie-Cécile BACHELLERIE
M. Guillaume VILLE

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :

M. Yves CALVEZ
Mme Marie ANTHELORE
M. Laurent CLAUDON
Mme Corine EHRHART
M. Stéphane LABONNE

Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt :

M. Philippe MAUGUIN
Mme Hélène DE COMARMOND
Mme Karine SERREC

Direction régionale de l'environnement :

M. Louis HUBERT

Direction régionale de l'équipement :

Mme Hélène FERNANDEZ

Mission régionale égalité des chances :

M. Mathieu GOURMELON
Mme Carole POURCHEZ

Délégation interministérielle à la ville :

Mme Valérie LAPENNE

Délégation régionale à la recherche et à la technologie :

M. Vincent LATTUATI

Préfecture de Paris :

M. François-Xavier VERON

Préfecture de Seine et Marne :

M. Christian GROLLEAU

Préfecture des Yvelines :

M. Christian Gaillard de LAVERNEE
Mme Iris BARSAN

Préfecture de l'Essonne :

M. Michel AUBOUIN

Préfecture des Hauts-de-Seine :

M. Philippe CHAIX

Préfecture de Seine Saint-Denis :

M. François DUMUIS

Préfecture du Val-de-Marne

M. Bernard TOMASI

Préfecture du Val d'Oise :

M. Paul-Henri TROLLE
M. Lisandro SARMENTO

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances :

M. Babacar FALL
M. Daniel DUCHEMIN

Conseil économique social et régional :

M. Bernard DUTOIT

Conseil Général de Paris / Mairie de Paris :

Mme Véronique LEVIEUX
Mme Isabelle DUREAULT
M. Bernard GAUDILLERE
M. Emmanuel BACHELIER

Conseil Général de Seine et Marne :

Mme Astrid HENNEKINE
M. Thierry PERCHE

Conseil Général de l'Essonne :

Mme F CHOUAS
Mme Monique NOURRY
M. Stéphane RUAULT

Conseil Général de Seine Saint Denis :

Mme Marie-Thérèse SAUVAGE
M. Guillaume QUESNEL
M. Denis NALENE
M. Serge DURAND

Conseil Général du Val de Marne :

Mme Yasmine BOUDJENAH
Mme Cécile SANTI

Conseil Général du Val d'Oise :

M. Aurélien MICONI
Mme Coryse VANDECASTELLE

Chambre régionale d'agriculture :

M. Thierry BONTOUR
M. Gérard METRAS
M. Stéphane SALMON

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie :

M. GASSMANN

Chambre régionale des métiers et de l'artisanat :

Mme Vetemira GRAU

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris :

M. Nicolas JACQUET

GIP de Créteil :

M. le secrétaire général adjoint

Un représentant du service FSE

GIP de Paris :

Mme Claudine CRINON

ADEME:

M. Guy SIMONNOT

AFPA :

M. Pierre JAKUBOWSKI

Agence de l'eau - Seine Normandie :

Mme Liliane CHAUFFREY

ARDEVA Ile-de-France :

Mme Nicole DESHAYES

Mme Maria BAILLEUL

OSEO:

Mme Dominique MARCINIAK

CFDT d'Ile-de-France :

Mme Valérie PIGACHE

CFTC d'Ile-de-France :

M. André HOGUET

CGC d'Ile-de-France :

M. Bernard DUTOIT

FSU :

M. Gérard REQUIGNY

Union régionale de la coordination rurale :

M. Thierry PERCHE

URIF - CFE- CGC :

M. André LEGAULT

Association des Maires d'Ile-de-France :

Mme Charlotte BADET

Fédération des PME en Ile-de-France :

M. Abdellah MEZZIOUANE

Fédération Nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale :

Mme Anne-Cécile JACOT

Mme Isabelle MEDOU-MARERE

MEDEF Ile-de-France :

M. Emmanuel BACHELIER

Projets 19 :

M. Nicolas WORONOFF

Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux :

M. Bruno COSTE

Etaient excusés :

MM. Paul-Marie COUTEAUX, Harlem DESIR, Patrick GAUBERT, Bernard LEHIDEUX, et Pierre SCHAPIRA, députés européens

M. Vincent EBLE, Président du Conseil Général de Seine-et-Marne

M. Pierre BEDIER, Président du Conseil Général des Yvelines

M. Michel BERSON, Président du Conseil Général de l'Essonne

M. Patrick DEVEDJIAN, Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine

M. Michel CAFFIN, Président de la Chambre Régionale de l'Agriculture

Mme Catherine MORBOIS, Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité des chances

M. Pascal JOLY, Secrétaire Général de la CGT d'Ile-de-France

M. Jean-Michel BRULE, Secrétaire Général de la CGC d'Ile-de-France

Mme Brigitte FLORENTIN, représentante du Ministère Intérieur / Direction de la modernisation et de l'administration territoriale

M. MUTZ, Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en saluant la présence de Mme BEAUCHAMP et de M. CECILIO, représentants de la Commission Européenne. Il précise que les trois programmes opérationnels (FEDER, FSE, FEADER) pour la période 2007-2013 ont été validés : l'approbation officielle du PO FEDER étant en cours. Ces documents permettent de traduire la fidélité des actions par rapport à l'esprit européen, tout en respectant les spécificités franciliennes. **Monsieur MUTZ** rappelle que les aides de l'Union Européenne, qui s'élèvent pour la période 2007-2013 à 700 millions d'euros, sont destinées à accélérer le développement de régions « en retard », et s'inscrivent dans une volonté d'impulser une dynamique commune à l'échelle de l'Union. Les programmes opérationnels (PO) permettront donc de valoriser l'action de l'Europe en Ile-de-France.

Monsieur MUTZ souligne que la programmation 2007-2013 constitue une profonde rupture avec celle de la période précédente. En effet, elle se base sur la stratégie dite « de Lisbonne », qui vise avant tout à agir sur l'innovation et l'économie de la connaissance, afin de créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois.

A cette fin, 534,81 millions d'euros sont dédiés au Fonds social européen (FSE). Le programme opérationnel (PO) pour ce fonds s'articule autour de quatre axes : contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ; améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ; agir en faveur des habitants des zones urbaines sensibles ; investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales.

Le FEDER quant à lui bénéficie de 151 millions d'euros, destinés principalement à soutenir des projets s'inscrivant dans l'un des trois axes suivants : développer les zones urbaines les plus en difficulté, favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique, agir pour l'environnement et le développement durable.

Enfin, le FEADER est abondé de 13,4 millions d'euros. Il répond à cinq priorités régionales : conforter le secteur agricole, tant en terme de nombre d'emplois que de valeur ajoutée ; améliorer la compétitivité de la filière bois dans l'objectif de développer les filières bois énergie et bois matériau ; améliorer la qualité de l'eau par la mise en oeuvre du Plan Végétal pour l'Environnement, de mesures agro-environnementales et le soutien à l'animation sur les territoires d'actions ; préserver les espaces naturels et la biodiversité, améliorer leur ouverture au public et promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace ; soutenir les stratégies locales de développement, tant en zones rurales qu'en zones périurbaines.

Monsieur MUTZ met en avant le fait que les trois PO sont basés sur des thématiques transversales d'un intérêt majeur pour nos concitoyens, à savoir : croissance, emploi, cohésion sociale et environnement.

Monsieur MUTZ conclut son intervention en signalant la création d'un site internet dédié aux fonds structurels européens (www.europeidf.fr), qui permettra au grand public de mieux connaître l'action de l'UE dans la région et qui offrira prochainement aux porteurs de projets la possibilité d'effectuer des demandes de subvention FEDER ou FSE en ligne. **Monsieur MUTZ** insiste sur la nécessaire implication de chacun dans l'impulsion et la gestion des programmes, afin de faciliter l'émergence des projets et de garantir une bonne utilisation des fonds. Cela contribuera à préparer le territoire régional aux enjeux de demain.

Monsieur HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, remercie à son tour les participants, ainsi que tous ceux qui ont contribué aux travaux préparatoires. Il souligne l'importance de l'action européenne pour le Conseil Régional. De plus, la région est présente à Bruxelles et participe au lobbying européen par le biais de l'association « Ile-de-France Europe », vouée à renforcer la visibilité de l'Ile-de-France et de ses départements, en faisant mieux connaître leurs spécificités.

Monsieur HUCHON salue le travail de qualité mené par les partenaires lors de l'élaboration des PO, avec un important soutien de Bruxelles, ce qui a permis de concilier le respect de la stratégie de Lisbonne et la prise en compte des spécificités franciliennes. En effet, la région Ile-de-France est l'une des plus puissantes d'Europe mais elle connaît des situations contrastées. Les PO s'inscrivent également dans d'autres volets des politiques européennes, à savoir politique agricole et politique sociale, notamment via la sécurisation des parcours professionnels grâce à des stratégies de formation professionnelle tout au long de la vie.

Concernant le FSE, **Monsieur HUCHON** souligne que l'Ile-de-France est la région française bénéficiant du plus important montant alloué par ce fonds, et qu'il importe d'en faire bon usage notamment pour atteindre l'objectif de 100 000 apprentis. S'agissant du FEDER, il rappelle les différences entre les programmations 2000-2006 et 2007-2013, en insistant sur l'abandon du zonage qui lui paraît être une bonne stratégie. Il remercie Madame HADDAD et Monsieur PEYVEL, qui ont instauré cette nouvelle conception des modalités d'attribution des aides. Le FEADER quant à lui bénéficie d'une dotation moindre, mais cela permettra quand même d'intervenir dans la septième région agricole française sur la reprise des exploitations, le domaine agro-environnemental et le développement des productions.

Monsieur HUCHON approuve le fait que le comité régional unique de suivi ne soit pas seulement une instance administrative, mais qu'il associe administration, élus, partenaires sociaux, etc. Il souligne les trois aspects du comité, à savoir la participation de nombreux partenaires, la qualité des échanges et la nécessité d'avoir une administration responsable et rigoureuse. Il faut pouvoir s'organiser pour relever les défis européens. L'idée européenne est forte en Ile-de-France et il existe un véritable attachement à l'Union Européenne. Il est donc d'autant plus important de concrétiser cette idée européenne en garantissant une utilisation optimale des fonds européens, sans lesquels des projets majeurs pour la région ne pourraient être réalisés.

Monsieur CECILIO, Chef de l'unité France-FSE à la Commission Européenne, remercie à son tour les participants. Il souligne l'importance de la dotation dont bénéficie la région francilienne et exprime le souhait d'une véritable coopération avec les préfetures, les conseils généraux, l'autorité nationale de gestion du FSE ainsi qu'avec tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes européens. C'est pourquoi, il pense qu'il serait irresponsable de sa part de ne pas participer au comité régional unique de suivi.

Monsieur CECILIO rappelle le risque de dégageement d'office et de sous-consommation des crédits concernant les programmes 2000-2006. Il encourage par conséquent les pratiques de surbooking consistant à programmer plus de crédits que la somme disponible, puis de déprogrammer au fur et à mesure les opérations infructueuses. Il précise que la nouvelle programmation est un défi pour tous les partenaires, ce qui rend d'autant plus nécessaire l'obtention de résultats. Les fonds alloués à la région doivent permettre de résorber les disparités économiques et sociales, en ayant un effet de levier.

Monsieur CECILIO conclut son intervention en mentionnant comment s'opère le partage des responsabilités dans notre région.

Monsieur PEYVEL, Préfet, Secrétaire Général, présente le projet de règlement intérieur pour le comité régional unique de suivi (CRUS). Il souligne ensuite la différence majeure entre le comité de suivi, destiné au pilotage stratégique des programmes, et le comité régional unique de programmation (CRUP), dont le rôle essentiel est d'examiner et de valider les projets finalisés. Les deux projets de règlement intérieur du CRUS et du CRUP concernent les 3 fonds FSE, FEDER et FEADER.

Monsieur PEYVEL expose les quatre principes de base sur lesquels est construit le projet de règlement intérieur, principes extraits des règlements européens et des circulaires nationales :

- C'est un comité inter-fonds ;
- C'est un comité régional sans déclinaison départementale ;
- C'est un comité qui, au-delà de son rôle comptable et financier, a aussi un rôle stratégique ;
- C'est un comité partenarial.

Monsieur PEYVEL précise ensuite les missions du CRUS. Celui-ci doit définir les catégories de bénéficiaires de subventions globales ainsi que les critères de sélection des projets. Il assure également le suivi financier et stratégique des programmes et valide, le cas échéant, les modifications de la maquette financière. Il doit approuver les rapports annuels d'exécution. Il doit veiller à la promotion des programmes européens par les partenaires en direction des bénéficiaires et des usagers. C'est enfin un lieu de débats sur la complémentarité entre fonds. Par ailleurs, **Monsieur PEYVEL** précise qu'il est possible, si nécessaire, de tenir des réunions spécifiques en collège restreint. D'autres dispositions techniques sont contenues dans le règlement intérieur.

Monsieur GAUDIN, Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, émet quelques remarques à propos du règlement. Tout d'abord, il souligne que le comité de suivi doit donner son avis sur les mouvements financiers entre axes ainsi que sur les modifications de répartition des subventions globales. De plus, il souhaite que les convocations aux comités parviennent aux membres au moins dix jours avant la date prévue. Enfin, il souhaite la mise en place de réunions techniques préparatoires.

Monsieur PEYVEL répond que cela ne présente pas de difficultés. Il est déjà prévu dans le règlement intérieur que le comité donne son avis sur les remarques formulées. Concernant le délai de convocation, **Monsieur PEYVEL** souligne qu'il est indiqué dans l'article 4-3 du règlement intérieur que le délai d'envoi du dossier est adressé aux membres au plus tard 10 jours ouvrables avant la date prévue de la séance.

Monsieur CECILIO précise qu'il est le chef de l'unité FSE. Il convient de supprimer la mention « responsables des unités France et FSE au sein de la Commission Européenne » comme s'il s'agissait de deux personnes.

Madame LY, représentante du Ministère de l'Agriculture et de la pêche, précise que le programme hexagonal de développement rural est un programme unique même s'il existe un volet régional. Elle souhaite participer aux réunions préparatoires du comité. En effet, elle rappelle que le FEADER bénéficie au total d'une dotation assez importante, puisqu'aux 13,4

millions d'euros alloués au volet régional s'ajoutent 8 millions d'euros pour le volet national concernant l'Ile-de-France.

Monsieur PEYVEL répond qu'il n'y voit aucune objection.

Monsieur MASSOU, chargé de mission, fait un point d'information sur le FEDER. Il précise que le PO, même si la décision n'est pas encore notifiée, a été approuvé par la Commission européenne. La décision de validation devrait intervenir dans quelques semaines. Concernant la mise en œuvre de l'axe 1 (Soutien aux zones urbaines les plus en difficulté), l'appel à projets « In'Europe » est prêt à être lancé. Il est vraisemblable que les dépôts de candidatures devront être effectués avant fin janvier et les dépôts de dossiers complets pour la fin mars. S'agissant des axes 2 et 3 (Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique ; Agir pour l'environnement et le développement durable), les critères de sélection seront finalisés dès le début de l'année prochaine.

Monsieur MASSOU souligne le défi représenté par cette nouvelle programmation. Etant donné le retard pris sur ce programme en raison des nombreuses négociations avec la Commission sur son contenu, il faut faire remonter au plus vite les projets qui sont déjà prêts à commencer, afin de rattraper le temps perdu.

Monsieur MAUGUIN, Directeur Régional et interdépartemental de l'agriculture et de la forêt, présente la maquette FEADER. Il précise que le PO national a été adopté le 19 juillet 2007. Le volet régional est en cours de finalisation, mais certains de ses principes ont déjà été appliqués.

- L'axe 1 (Amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation) est doté de 2,3 millions d'euros.
 - L'axe 2 (Amélioration de l'environnement et de l'espace rural par le soutien à la gestion des terres agricoles et boisées) est doté de 2,8 millions d'euros.
 - L'axe 3 (Amélioration de la qualité de vie et la promotion de la diversification des activités économiques en zone rurale) est doté de 5,8 millions d'euros.
- Enfin, l'axe 4 (conception de stratégies de développement local intégrées et la réalisation concrète d'actions par des partenaires publics et privés locaux, approche ascendante « Leader ») est doté de 2 millions d'euros.

Les deux premiers axes ont été lancés, les autres devraient démarrer au début de l'année 2008.

Monsieur MAUGUIN précise que les projets doivent autant que possible chercher un effet de levier avec les différents cofinanceurs. En effet, le programme appelle environ 65 millions d'euros de cofinancements.

Monsieur CALVEZ, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, présente ensuite la maquette FSE. Il souligne que cette programmation s'annonce délicate, car l'ancien programme a été un peu lent à démarrer et parce que le nouveau programme a été réduit de 7,5%. L'idée est donc de ne pas instaurer de rupture trop importante entre les deux programmations, de manière à assurer la continuité de certains projets. Il précise que 515 millions d'euros sont affectés aux actions, le reste des crédits servant pour l'assistance technique.

- 19,7% des crédits sont affectés à l'axe 1 (Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques), soit 101,466 M€euros.
- 21,5% sont alloués à l'axe 2 (Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi), soit 111,136 M€
- 47,7% des fonds serviront aux projets s'inscrivant dans l'axe 3 (Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations), soit 245,925 M€
- Enfin, les 11,11% restants, soit 57,352M€ sont dédiés à l'axe 4 (Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et la transnationalité). La ventilation, entre les quatre axes d'intervention, des montants disponibles a été entérinée lors de la dernière réunion du Comité stratégique régional le 28 novembre 2006. Il a été convenu de concentrer les moyens disponibles sur les années de démarrage afin de faciliter la transition entre les niveaux atteints en 2004-2005 et la moyenne fixée pour la durée globale du programme.

Le processus de concertation a abouti au partage de la maquette entre trois types d'opérateurs : une part de 60 % des crédits devrait être attribuée à des organismes intermédiaires, *via* des conventions de subvention globale ; une part de 24,7 % des crédits relève de dispositifs préalablement identifiés (dispositifs « fléchés ») ; une part de 15,3 % des crédits permet la sélection d'opérateurs individuels, au travers d'appels à projets thématiques.

La part de programmation FSE relevant de la subvention globale s'élève à 309,5 millions d'euros. Elle se partage entre 40 à 50 organismes intermédiaires. La part de la programmation FSE revenant aux dispositifs « fléchés » s'élève à 127,4 millions d'euros. Elle se partage entre une douzaine de types d'opérateurs. Des appels à projets régionaux ont été mis en ligne au titre de certains dispositifs. Enfin, une enveloppe de 80 millions d'euros est réservée pour la sélection d'opérations individuelles, dans le cadre de différents appels à projets thématiques. A ce jour, trois appels à projets thématiques ont été mis en ligne. Ils concernent les axes d'intervention 1, 2 et 3. Le PO FSE se partage entre 30 mesures regroupées au sein de 4 axes d'intervention et 11 types d'action.

Les types d'opérateurs susmentionnés (organismes intermédiaires, dispositifs « fléchés », opérateurs individuels) sont positionnés sur les axes et les mesures du PO FSE, en considération des directives de l'autorité de gestion nationale et des orientations de la stratégie régionale.

Au titre de la programmation 2007-2013, la DRTEFP a déjà reçu 300 dossiers, ce qui représente environ 35M€ Il y a autant de dossiers en cours d'instruction. En 2007, la programmation, pour les dossiers 2007-2013 et les reliquats de 2000-2006, devraient atteindre 85 à 90 M€ **Monsieur CALVEZ** souligne que les objectifs qui avaient été fixés pour l'année ont donc été atteints.

Monsieur GAUDIN précise que la maquette financière sera notifiée dans les prochains jours et que la programmation 2007-2013 est différente de la période précédente. Le comité de programmation réuni en collège FSE doit valider la maquette définitive. Il déclare que la DGEFP sera très vigilante sur une plus grande concentration des crédits pour une plus grande valeur ajoutée (critères d'efficacité, de valeur ajoutée, de concentration des crédits), et ce d'autant plus que ces crédits doivent servir à faire face au défi de la résorption des difficultés économiques et sociales en Ile-de-France. Il souligne que 1/9^{ème} des crédits FSE alloués à la France est dédié à la région francilienne et que cette dernière est privilégiée car elle n'a pas subi une baisse importante de crédits FSE. Il précise toutefois que ces crédits n'ont pas vocation à être pérennisés.

Monsieur JACQUET, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, trouve appréciable que les fonds soient accessibles à l'ensemble de la région compte tenu de la disparition du zonage. Il s'étonne que les subventions globales soient attribuées axe par axe, alors que certains porteurs de projets et notamment les chambres de commerce, souhaiteraient effectuer des demandes au titre de plusieurs axes.

Monsieur CALVEZ répond que les chambres de commerce sont principalement concernées par l'axe 1. Il est important de garder une certaine visibilité et de ne pas saupoudrer les actions. Cependant, il serait éventuellement possible à un porteur de solliciter des subventions au titre de plusieurs axes, à condition que cela ne pénalise aucun autre organisme intermédiaire. Il précise que les positions quant aux modalités d'attribution des aides ne sont en aucun cas définitivement arrêtées.

Monsieur PEYVEL précise que le montant alloué aux subventions globales dans le PO FSE est plafonné à 60% des crédits mais qu'il n'y a pas d'exclusion de principe. Les contraintes sont surtout liées à des raisons règlementaires ou à la maquette financière.

Madame SANTI, Conseil général du Val de Marne, demande s'il est possible pour un territoire de candidater hors subvention globale pour le FSE et le FEDER alors que dans le PO FSE, les crédits sont alloués aux organismes intermédiaires.

Monsieur PEYVEL répond qu'il est proposé aux territoires retenus de disposer d'une subvention globale FEDER et FSE. Mais si les candidats ne veulent pas être organisme intermédiaire, il faudra alors modifier la maquette financière.

En réponse à une question sur le calendrier de mise en œuvre du PO FSE, **Monsieur CALVEZ** indique qu'un nouvel appel à projets sera mis en ligne début 2008 sur le site internet de la préfecture de région.

Monsieur PEYVEL précise que le site internet est spécifique car il est entièrement dédié aux fonds européens. L'appel à projets sera donc accessible sur www.europeidf.fr et non sur le site de la préfecture de région.

Monsieur CALVEZ annonce que le dépôt des projets pourra être effectué jusqu'en juin de l'année en cours. Si l'appel à projets est infructueux, un nouvel appel sera lancé. Concernant les micro-projets associatifs, la DRTEFP attend les instructions de la DGEFP.

Monsieur GAUDIN annonce que les documents seront bientôt diffusés mais que les modèles de conventions pour les porteurs de projets individuels ne sont pas encore finalisés, la priorité étant donnée aux organismes intermédiaires.

Madame DEHAYES, ARDEVA, demande si le cahier des charges est disponible et ce qu'il en est de la programmation des organismes intermédiaires pour les micros-projets associatifs.

Monsieur CALVEZ annonce qu'il faut encore attendre.

M. MEZZIOUANE, Fédération des PME en Ile-de-France, demande si la liste des organismes intermédiaires est définitive ou s'il reste une possibilité d'intégrer notamment les OPCA.

Monsieur LABONNE, responsable de la cellule FSE à la DRTEFP, répond que les organismes intermédiaires qui font déjà partie de la liste seront dotés en premier lieu. Il précise que la part des conseils généraux n'est pas connue à ce jour ni complètement programmée. S'il reste ensuite des crédits permettant de respecter le plafond de 60%, d'autres organismes intermédiaires pourront être accrédités.

Monsieur MASSOU présente ensuite les critères d'éligibilité et de sélection qui s'appliqueront aux projets FEDER relevant de l'axe 1.

Tout d'abord, concernant l'éligibilité, il précise que les projets doivent être menés sur des territoires présentant de grandes difficultés socio-économiques (ZUS de groupe A, B ou C) ; la stratégie proposée doit être réaliste et sûre et les projets prêts à démarrer ; au moins 50% du FEDER sollicité doit être fléché sur les catégories prioritaires de Lisbonne ; concernant les territoires dits « d'intérêt national ou régional », les porteurs doivent avoir l'accord écrit du comité de pilotage stratégique compétent pour déposer une demande.

Il existe également plusieurs critères de sélection des projets : la qualité du projet, le degré de concentration de l'action, la possibilité d'engendrer un effet de levier, la cohérence avec les autres politiques publiques menées sur le territoire, l'introduction d'innovations sur le territoire, l'existence de dispositifs de suivi et d'évaluation, la valeur ajoutée apportée par le FEDER.

Monsieur MASSOU précise que ces critères sont détaillés dans le PO.

Monsieur PEYVEL souligne que ces critères ont déjà été discutés en comité. Il est toujours possible d'être en désaccord avec certains d'entre eux et de proposer des modifications, mais cela impliquerait de renégocier avec la Commission.

Monsieur LABONNE présente à son tour les critères s'appliquant aux projets FSE. Il s'agit en fait des critères nationaux, auxquels s'ajoutent quelques critères particuliers dans les appels à projets thématiques, notamment : le fait de favoriser l'égalité hommes/femmes, des priorités conçues comme transversales en Ile-de-France mais qui constituent des mesures particulières dans le PO national (migrants, travail), la possibilité d'impulser un effet de levier grâce à la complémentarité avec les autres fonds structurels, la capacité d'autosuffisance du projet, la participation à la résorption des écarts territoriaux en Ile-de-France.

Monsieur LABONNE fait ensuite un point sur les accréditations d'organismes intermédiaires. Les critères principaux sont la solvabilité et la capacité d'évaluation de l'organisme candidat. La DRTEFP a déjà reçu une quarantaine de demandes pour 2007-2009, dont sept doivent être validées lors du comité de programmation du 10/12/2007. Il rappelle les organismes ayant vocation à bénéficier des subventions globales : le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les PLIE, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, les EPA compétents pour les territoires d'intérêt national ou régional, ainsi que toute collectivité territoriale et les GIP académiques.

Monsieur PEYVEL insiste sur le plafond de 60% à respecter et sur la nécessaire solidité des structures, qui sont responsables sur leurs propres deniers. Il rappelle également que la subvention globale n'est pas le seul moyen d'obtenir des aides au titre du FSE.

Madame DE COMARMOND, Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt, précise que concernant le FEADER, les critères d'éligibilité sont définis dans le PO, mesure par mesure et non de façon globale. Elle souligne que la maquette figurant au dossier n'est pas complètement finalisée, notamment en raison des précisions à apporter concernant les cofinancements du Conseil régional. Elle indique qu'un comité de suivi spécifique au FEADER assurera le suivi de la maquette.

Monsieur CECILIO souligne que l'attribution de subventions globales engendre de lourdes responsabilités pour tous les partenaires concernés. Il insiste sur la finalité de cette procédure, qui consiste à permettre à un organisme intermédiaire de distribuer des crédits à des porteurs de projets individuels, et non à financer les propres projets de l'organisme intermédiaire. Il précise que toutes les réalisations devront être justifiées et qu'à défaut, Bruxelles reprendra les crédits.

Par ailleurs, **Monsieur CECILIO** émet différentes remarques au sujet du PO FSE. Il déplore que dans l'axe 2 de la maquette FSE, aucune action ou mesure ne soit spécifiquement tournée vers les populations migrantes, alors que 20% d'immigrés vivent en Ile-de-France. De plus, il précise que concernant l'abandon scolaire précoce, les règlements européens prévoient une approche curative dans les régions concernées par le programme « Compétitivité régionale et emploi », et non une approche préventive comme c'est le cas pour les régions faisant partie du programme « Convergence ». Enfin, concernant le cahier des charges pour l'appel à projets « In'Europe », il souligne que le code prioritaire Lisbonne 81 (augmentation de la capacité administrative) est destiné aux régions concernées par le programme « Convergence » et il souhaite que la complémentarité FEDER/FSE soit rendue obligatoire pour ces projets.

S'agissant du comité de suivi, **Monsieur CECILIO** insiste sur son rôle stratégique. En raison de l'instauration d'une logique de résultats, il importe que le comité sorte du cadre seulement comptable et financier, et s'interroge sur les objectifs stratégiques et politiques des programmes européens.

Monsieur PEYVEL annonce que le comité réfléchira aux moyens d'améliorer le PO et réaffirme l'importance du rôle stratégique du comité de suivi.

Le règlement intérieur du CRUS est validé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PEYVEL remercie tous les participants.